

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance tenue le 25 novembre 2025, les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCES RELATIVES À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS
SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2025**

ORDONNANCE N° 14-25-54

1. De permettre exceptionnellement, à l'occasion de la programmation des événements de l'arrondissement, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites et aux horaires identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2025. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur lesdits sites, le tout en vertu du *Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA17-14002).

ORDONNANCE N° 14-25-55

1. De permettre la vente d'articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2025. Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur les sites mentionnés au tableau exclusivement.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2025.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (RRVM, c. P-1, art. 3 et 8).

ORDONNANCE N° 14-25-56

1. De permettre la fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la programmation des événements dans l'arrondissement identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2025, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RRVM, c. C-4.1, art. 3, al. 8).
2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2025.

ORDONNANCE N° 14-25-57

1. De permettre l'affichage d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement prévu sur les sites identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2025, et ce, en vertu du *Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (01-283, art. 516).
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les dates et les heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du tableau des événements publics – novembre et décembre 2025 au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 26 novembre 2025

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Informations Générales								Déroptions aux règlements municipaux				Mobilier urbain						Demande d'autorisation/besoins					Spécifications au sujet de l'activité					
No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaire occupation du domaine public	Horaire P-1 art. 8 (vente)	Horaire P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaire RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaire C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Bacs de recyclage	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDQ	Nombre de participants	Coûts/commentaires
1	S	La forêt des monstres	Centre Lasallien	Parc René-Goupil	NOV	1	10-21h			10-21h						20							LO	CO	N-	30	200	
2	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	NOV	1 au 30	01-24h			01-24h													ME	CO	N+	33	12000	
3	S	Projet pilote de piste de ski de fond synthétique	Ski de fond Montréal	Parc Frédéric-Back	NOV	1 au 30	06-24h			06-24h													ME	SP	N-	30	200	
4	V	Piétonisation de la rue De Castelnau	Arrondissement VSP	De Castelnau de Saint-Denis à de Gaspé	NOV	1 au 3	7-23h	7-23h		7-23h				20								X	ME	CO	RE	31	600	
5	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédéric-Back (Voie Polyvalente)	NOV	1-8-15-22-29	9-11h			9-11h													ME	SP	PR	30	100	
6	S	Courses Collège Ahuntsic	Collège Ahuntsic	Parc Frédéric-Back (Voie Polyvalente)	NOV	6	13-16h			13-16h													LO	SP	N-	30	200	
7	V	Tournage Passe-Partout	Bureau du cinéma	Parc Victorien-Pesant	NOV	18	8-9h			8-9h													LO	TO	RE	31	50	
8	V	Tournage Passe-Partout	Bureau du cinéma	Parc Jarry	NOV	18	11-12h			11-12h													LO	TO	RE	31	50	
9	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	DEC	1 au 31	01-24h			01-24h													ME	CO	N+	33	12000	
10	S	Projet pilote de piste de ski de fond synthétique	Ski de fond Montréal	Parc Frédéric-Back	DEC	1 au 31	06-24h			06-24h													ME	SP	N-	30	200	
11	V	Apéro Ho!Ho!Ho! Festif de Noël	Espace Famille Villeray	Parc Normanville	DEC	6	13-20h			13-20h				3	2								ME	CO	N-	31	200	
12	S	Course du Père Noël	Conseil de direction de l'Armée du Salut au Canada (L'Abri d'espoir est l'entité qui fait la demande)	Parc Frédéric-Back	DEC	6	6h30 à 13h	9h à 12h		9-12h													LO	ST	EX	30	600	
13	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédéric-Back (Voie Polyvalente)	DEC	7-14-21-28	9-11h			9-11h													ME	SP	PR	30	100	

14	V	Fête de Noël	CDC Villeray	Casa Italia	DEC	9	9-21h			9-21h												ME	CO	N-	31	100	
15	V	Guignolée Dr Julien	Fondation du Dr Julien	Coin rues Jean-Talon et Saint-Denis	DEC	13	9-16h			9-16h												ME	CO	N-	31	200	